

---

---

**D**roit international  
et  
peuples autochtones

---

---

Emmanuel GUEMATCHA

Editions PEDONE

Emmanuel GUEMATCHA  
*Maître de conférences à l'Université de Guyane*

**DROIT INTERNATIONAL**  
**ET**  
**PEUPLES AUTOCHTONES**

Editions PEDONE



Editeur depuis 1837 - 13, RUE SOUFFLOT

Tous droits, Tous pays

© Editions A. PEDONE

13, rue Soufflot, Paris, France,

editions-pedone@orange.fr

2026

I.S.B.N. 978-2-233-01125-1

## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements .....	3
Sommaire.....	5
Sigles et abréviations .....	7

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. La notion de « peuples autochtones » .....	9
II. Contexte historique et identification de la catégorie « peuples autochtones ».....	16
III. La prise en considération des peuples autochtones en droit international .....	23

### PARTIE I

#### LE DROIT INTERNATIONAL ET LES PEUPLES AUTOCHTONES DANS UN CONTEXTE COLONIAL ET POST-COLONIAL

Chapitre 1. L'existence de traités conclus entre les peuples autochtones et des États .....	33
Section I. Les traités conclus entre les peuples autochtones et les puissances colonisatrices européennes .....	35
1. La Grande-Bretagne.....	35
2. La France.....	43
3. L'Espagne.....	45
4. Les Pays-Bas et la Suède.....	46
5. Les motifs sous-tendant la conclusion des traités pendant la colonisation .....	48
Section II. Les traités conclus avec les peuples autochtones après l'indépendance de nouveaux États dans les Amériques.....	50
1. Les États-Unis.....	51
A. Avant l'adoption de la Constitution américaine de 1787 et son entrée en vigueur .....	51
B. Après l'adoption de la Constitution américaine de 1787 et son entrée en vigueur en 1789.....	53

TABLE DES MATIÈRES

2. Le Canada .....	55
A. Les traités historiques.....	56
B. Les traités modernes.....	58
Chapitre 2. Le statut juridique variable des traités conclus entre les peuples autochtones et les Etats.....	61
Section I. Un statut juridique national affaibli : le cas des Etats-Unis.....	61
1. L’inscription des traités et des relations américano-indiennes dans le droit constitutionnel fédéral.....	64
A. Le rôle de l’exécutif et du législatif dans la production normative relative aux peuples autochtones .....	64
B. La Cour suprême des Etats-Unis : interprétation des traités américano-indiens et l’étendue des droits des Indiens .....	66
2. La remise en cause de l’esprit des traités américano-indiens : la prévalence d’une politique assimilationniste et intégrationniste sur le plan juridique.....	73
A. Le General Allotment Act (Dawes Severalty Act).....	73
B. La politique de « <i>termination</i> » .....	76
3. Un retour à l’esprit des traités et une volonté de respecter les particularismes des peuples autochtones et leurs droits ?.....	79
4. L’existence de cas similaires à celui des Etats-Unis .....	83
A. L’exemple du Canada .....	83
B. L’exemple de la Nouvelle-Zélande .....	85
Section II. Un statut juridique international controversé .....	86
1. L’opposition au statut juridique international des traités conclus par les peuples autochtones.....	87
A. La non-reconnaissance des peuples autochtones comme Etat : l’argument de l’incapacité juridique à conclure des traités .....	87
B. L’exclusion des traités conclus par les peuples autochtones du champ du droit international .....	90
2. La défense du statut juridique international des traités conclus par les peuples autochtones.....	93
A. L’existence de relations diplomatiques et la volonté de s’engager internationalement.....	93
B. La prise en compte des traités anciens par les Déclarations sur les droits des peuples autochtones.....	95
C. La visibilité des traités anciens dans les travaux des organes internationaux de protection des droits de l’homme : indice du caractère international des traités conclus par les peuples autochtones ? .....	99
3. Le statut juridique international des traités conclus par les peuples autochtones : une incertitude qui persiste ? .....	102

Conclusion de la partie I ..... 107

PARTIE II.

LE DROIT INTERNATIONAL ET LES PEUPLES AUTOCHTONES  
DANS LE CADRE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Chapitre 1. La reconnaissance internationale de droits aux peuples  
autochtones : un foisonnement de textes relativement inopérants ..... 111

Section I. La multiplication de textes internationaux  
confrontés à des lacunes ..... 111

1. Des Conventions OIT aux effets limités ..... 112

A. La Convention (n° 107) relative aux populations autochtones  
et tribales, 1957 ..... 113

1. Contexte et procédure d'adoption ..... 113

2. Contenu de la Convention 107 ..... 115

3. Analyse du texte et critiques ..... 116

B. La Convention (n° 169) concernant les peuples indigènes  
et tribaux dans les pays indépendants, 1989 ..... 119

1. Contexte d'adoption de la Convention 169 ..... 119

2. Contenu de la Convention 169 ..... 121

3. Analyse et critique de la Convention 169 ..... 122

2. Les autres textes internationaux  
et la reconnaissance élargie de droits aux peuples autochtones ..... 124

A. Les traités ..... 124

1. En matière de protection des droits humains ..... 124

2. En matière environnementale ..... 126

B. Les instruments juridiques non contraignants ..... 129

1. Au niveau universel ..... 129

2. Au niveau régional ..... 131

Section II. Les Déclarations sur les droits des peuples autochtones :  
des textes rayonnants et non contraignants ..... 134

1. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples  
autochtones du 13 septembre 2007 ..... 134

A. Origines et contexte de l'élaboration de la Déclaration ..... 135

1. Les origines anciennes : l'ONU et la question autochtone ..... 135

2. Le rôle accélérateur du Groupe de travail sur les populations autochtones ..... 138

B. Adoption et contenu de la Déclaration ..... 142

C. Le rayonnement de la Déclaration de 2007 ..... 146

2. La Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones  
du 15 juin 2016 ..... 148

TABLE DES MATIÈRES

A. La procédure et l'adoption de la Déclaration américaine .....	148
B. Le contenu de la Déclaration américaine.....	150
C. Le rayonnement de la Déclaration américaine.....	153
3. Les caractéristiques et la nature juridique non contraignante des deux Déclarations .....	154
A. Les caractéristiques des deux Déclarations : entre convergences et divergences.....	154
1. Caractéristiques communes.....	154
2. Les différences.....	156
B. La nature non contraignante des deux Déclarations : un frein à l'effectivité des droits reconnus ? .....	157
Chapitre 2. Les organes internationaux et les droits des peuples autochtones : une contribution relative .....	161
Section I Les organes internationaux exclusivement dédiés aux peuples autochtones : un rôle de promotion et non contentieux.....	162
1. Les organes onusiens ayant un mandat exclusivement consacré aux peuples autochtones .....	162
A. Les organes créés avant la Déclaration de 2007 .....	162
1. L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones .....	162
a. Contexte et création .....	162
b. Composition et rôle.....	164
2. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones .....	166
B. L'organe créé après l'adoption de la Déclaration de 2007 : le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.....	167
2. Les instances régionales spécialement dédiées à la promotion des droits des peuples autochtones.....	170
A. Le Bureau du Rapporteur sur les droits des peuples autochtones de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.....	170
B. L'Institut interaméricain d'affaires indigènes ( <i>Inter-American Indian Institute</i> ).....	171
C. L'Afrique : Le Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones et les minorités en Afrique.....	173
Section II. Des organes internationaux non exclusivement dédiés à la protection des droits des peuples autochtones : un cumul salutaire d'un rôle non contentieux et contentieux ? .....	176
1. Les mécanismes non juridictionnels de l'OIT.....	178
A. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	178
1. Les développements pays par pays portant sur des Conventions OIT n'ayant pas pour objet principal les peuples autochtones .....	179

DROIT INTERNATIONAL ET PEUPLES AUTOCHTONES

2. Les développements pays par pays portant spécifiquement sur les Conventions 107 et 169 .....	180
3. Les observations générales sur les Conventions 107 et 169 .....	182
B. Les réclamations : le contentieux relatif aux peuples autochtones au sein de l'OIT .....	183
2. Les organes quasi-judiciaires en matière de droits de l'homme : Une interprétation des traités en faveur des peuples autochtones dans un cadre non contraignant .....	186
A. Les organes quasi-judiciaires onusiens .....	187
1. Le Comité des droits de l'homme .....	188
a. Sur le plan non contentieux : les observations finales du Comité .....	189
b. Sur le plan contentieux .....	193
2. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.....	197
a. Sur le plan non contentieux.....	198
b. Sur le plan contentieux .....	203
3. Les autres comités onusiens.....	205
B. Les organes quasi-judiciaires régionaux.....	208
1. La Commission interaméricaine des droits de l'homme .....	208
a. Les rapports de la Commission et les peuples autochtones .....	209
b. La jurisprudence de la Commission.....	211
i. Allégations de violations des droits des peuples autochtones en tant que groupes.....	211
ii. Les violations des droits de membres de peuples autochtones liées à celles des peuples autochtones en tant que groupes.....	213
2. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples .....	220
3. La défunte Commission européenne des droits de l'homme.....	226
3. Les organes juridictionnels régionaux : Une interprétation des traités en faveur des peuples autochtones dans un cadre contraignant.....	228
A. La Cour européenne des droits de l'homme .....	229
B. Le Tribunal de première instance de l'Union européenne et la Cour de justice de l'Union européenne .....	230
C. La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples .....	233
D. La Cour interaméricaine des droits de l'homme.....	235
1. L'examen des violations des droits d'individus membres de peuples autochtones.....	235
2. La prise en compte des droits collectifs dans l'examen des violations des droits des peuples autochtones.....	236
3. Les réparations accordées aux peuples autochtones.....	244
Conclusion de la partie II .....	247
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	249
Bibliographie.....	253

TABLE DES MATIÈRES

I. Ouvrages/Manuels/Cours.....	253
II. Articles .....	258
III. Jurisprudence .....	263
IV. Rapports et autres documents.....	267
V. Textes .....	280
Index thématique.....	289

# Droit international et Peuples autochtones

---

**G**âce à la mobilisation des peuples autochtones pour la défense de leurs droits, de nombreux développements juridiques internationaux portent désormais sur les peuples autochtones. Cet ouvrage interroge l'état des rapports entre le droit international et ces peuples. Il analyse et évalue la construction des règles internationales qui leur sont applicables. Malgré l'enthousiasme et le regain d'intérêt pour les questions liées aux peuples autochtones, le corpus juridique international qui les concerne présente des faiblesses. D'une part, le statut juridique des traités historiques conclus entre les peuples autochtones et des Etats dans un cadre colonial et post-colonial fait l'objet de controverses. D'autre part, si la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones ont nettement évolué au sein des organisations internationales, elles restent relativement limitées. Dans ce contexte, les droits des peuples autochtones doivent franchir de nouveaux paliers dans le droit international pour tendre vers l'effectivité.

---

**Emmanuel Guematcha est maître de conférences en droit public à l'Université de Guyane.**

ISBN 978-2-233-01125-1

38 €



9 782233 011251